



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
4 avril 2007  
Français  
Original : anglais

**Session annuelle de 2007**

11-22 juin 2007, New York

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – Programmes de pays et questions connexes**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Projet de descriptif de programme de pays  
pour la Bolivie**

Assistance proposée : 15 millions de dollars, dont 6 millions à prélever sur le budget ordinaire et 9 millions à financer à l'aide de modalités de cofinancement et/ou d'autres ressources, y compris des ressources ordinaires

Durée du programme : Cinq ans (2008-2012)

Cycle de l'assistance : Quatrième

Catégorie selon la décision 2005/13 : A

**Assistance proposée par domaines de base du programme**

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<b>Total</b>
Santé de la procréation	2,70	5,5	<b>8,20</b>
Population et développement	1,45	2,0	<b>3,45</b>
Égalité des sexes	1,10	1,5	<b>2,60</b>
Coordination du programme et assistance	0,75	–	<b>0,75</b>
<b>Total</b>	<b>6,00</b>	<b>9,0</b>	<b>15,00</b>



## I. Analyse de la situation

1. La Bolivie est l'un des pays les plus pauvres d'Amérique latine. En 2005, 64,3 % de la population vivait en deçà du seuil de pauvreté et 38,2 % dans l'extrême pauvreté. Les autochtones, en particulier, sont victimes de discrimination et d'exclusion sociale. Ces 10 dernières années, cependant, des groupes autochtones ont formé un mouvement social remarquable, revendiquant collectivement la reconnaissance de leurs droits culturels, économiques, sociaux et politiques.

2. Quelque 20 % de la population est âgée de 15 à 24 ans. Ce groupe représente un avantage démographique potentiel car les jeunes peuvent contribuer de manière essentielle à la réduction de la pauvreté et au développement du pays. Il faut donc investir d'urgence dans des services pour les jeunes.

3. Réduire le taux de fécondité chez les adolescentes améliorera la santé des adolescentes et aidera à rompre le cycle de la pauvreté, surtout chez les adolescentes autochtones, pauvres ou qui vivent dans les zones rurales. Les infections à VIH sont concentrées chez les adolescents et les jeunes adultes. Des données récentes montrent également une augmentation des taux de prévalence chez les femmes urbaines et rurales.

4. Il faut continuer de répondre aux besoins des femmes, en particulier l'exercice de leurs droits de la procréation et l'égalité des sexes. Le Gouvernement a fait quelques progrès dans ce domaine. Ainsi, les femmes et les enfants bénéficient d'un système d'assurance-maladie universel à l'intention des mères et des enfants. Entre 1989 et 2003, le taux de mortalité maternelle a chuté de 416 décès pour 100 000 naissances vivantes à 230 décès pour 100 000 naissances vivantes. Pourtant, il faut continuer d'accroître l'accès à des services de santé de la procréation de qualité, adaptés à la culture locale.

5. Les inégalités entre les sexes sont omniprésentes. Bien que des progrès aient été accomplis dans l'élaboration de cadres juridiques et politiques, leur application reste un problème. La participation des femmes au développement est limitée et la violence sexiste est un grave problème, indépendamment de la classe socioéconomique et du niveau d'études des femmes.

6. Depuis 2006, le Gouvernement s'emploie à instaurer un ordre sociopolitique pluriethnique et interculturel. Pour ce faire, il incite à la participation politique et sociale et s'efforce de réduire les inégalités et la discrimination. Il souligne la valeur des personnes et des collectivités et insiste sur le bien-être de tous les Boliviens. Ces objectifs figurent dans le nouveau plan de développement national qui est fondé sur la dignité, la souveraineté, la productivité et la bonne gouvernance.

## II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

7. Le FNUAP a commencé à fournir une assistance à la Bolivie en 1991. Le Conseil d'administration a approuvé le troisième programme de pays (2003-2007) d'un montant de 12 millions de dollars (5 millions à prélever sur le budget ordinaire et 7 millions à financer à l'aide d'autres ressources). Plusieurs facteurs ont compromis le troisième programme de pays : a) l'agitation sociale; b) trois successions présidentielles; c) des référendums sur la question de l'autonomie

régionale et de la propriété des ressources naturelles; d) l'élection présidentielle de 2006; e) la réforme constitutionnelle en cours.

8. Malgré ces entraves politiques et sociales, le programme de pays a aidé à : a) réaliser une analyse de l'état de la population, en coopération avec le Ministère de la planification, en vue d'appuyer la conception et l'application de programmes de développement; b) placer les questions liées à l'hygiène sexuelle et à la santé et aux droits de la procréation dans les programmes nationaux et municipaux; c) élaborer et exécuter le programme national sur l'hygiène sexuelle et la santé de la procréation (2003-2008); d) fournir des renseignements reposant sur des données factuelles visant à intégrer la planification familiale et la sécurité d'approvisionnement en produits de santé de la procréation dans le système d'assurance-maladie universelle à l'intention des mères et des enfants; e) autonomiser les femmes autochtones; f) empêcher la violence sexuelle et dispenser des soins aux victimes de cette violence. Au niveau municipal, le programme a permis de mettre au point un programme multisectoriel type à l'intention des adolescents, avec l'aide de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement. Il a également permis d'autonomiser les femmes autochtones et rurales dans 14 municipalités grâce à un programme interculturel d'alphabétisation bilingue.

9. Dans l'esprit de la réforme constitutionnelle, le FNUAP a aidé à élaborer et à diffuser un document sur l'intégration de l'hygiène sexuelle et de la santé et des droits de la procréation dans la constitution bolivienne. Il a également appuyé la participation d'adolescents et de jeunes issus des zones rurales et des zones urbaines aux débats politiques. Dans le domaine de l'égalité des sexes, le FNUAP a favorisé le débat sur la création d'un cadre interculturel visant à promouvoir les droits des femmes autochtones.

10. Donnant suite aux recommandations issues de l'examen du programme de pays, le programme s'est aligné sur le nouveau plan de développement national, prenant en compte les priorités et les besoins du nouveau Gouvernement. Le troisième programme de pays insistait sur la promotion des droits de l'homme, dont ceux des autochtones. Le FNUAP et le Gouvernement accroîtront ces efforts dans le quatrième programme de pays.

11. Le FNUAP a pris une part active à la réforme de l'ONU et participé à plusieurs procédures de programmation conjointe, dont le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Il a contribué à des études et à des rapports sur les caractéristiques ethniques et linguistiques de la population. Il a également aidé à créer un conseil national visant à promouvoir le dialogue entre les autochtones, les populations rurales et le système des Nations Unies.

12. Certains des enseignements tirés de l'expérience sont cités ci-après : a) le plaidoyer joue un rôle clef dans le domaine de l'hygiène sexuelle et de la santé et des droits de la procréation; b) les projets types menés au niveau municipal sont importants pour la mise en œuvre des politiques publiques; c) il faut assouplir les programmes, les aligner sur les priorités du pays et faire participer des représentants du gouvernement national et de la société civile à toutes les étapes, y compris à la formulation, à l'exécution et au suivi du programme.

### III. Programme proposé

13. Le FNUAP et le Gouvernement ont formulé le programme de pays proposé, qu'ils ont aligné sur le plan de développement national et d'autres plans sectoriels, ainsi que sur le PNUAD (2008-2012). Ce programme insiste sur la propriété nationale et reconnaît la valeur d'une intervention unifiée de l'équipe de pays des Nations Unies dans le domaine du développement. En coopération avec le Gouvernement et les partenaires de la société civile, le programme visera à réaliser les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et les objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que ceux d'autres engagements et instruments internationaux approuvés par la Bolivie.

#### **Composante santé de la procréation**

14. Cette composante est alignée sur la priorité nationale intitulée Bolivia Digna (la Bolivie dans la dignité). Elle contribuera à la réalisation prévue dans le PNUAD qui vise à renforcer les capacités individuelles et collectives des populations exclues ou marginalisées en favorisant leur intégration sociale et l'exercice de leurs droits et en améliorant leur qualité de vie.

15. La réalisation escomptée au titre de la composante santé de la procréation est la suivante : donner davantage les moyens aux personnes et aux collectivités d'exercer leurs droits de la procréation et leur faciliter l'accès à des programmes et services de santé de la procréation de qualité, adaptés à leur culture, dont l'éducation sexuelle et la prévention du VIH/sida. Le programme de pays du FNUAP contribuera à cette réalisation moyennant quatre produits.

16. *Produit 1 : Accroître l'accès de la population, surtout des adolescents, à des services d'hygiène sexuelle et de santé de la procréation de qualité dans le cadre du modèle de santé familiale interculturel axé sur la collectivité élaboré par le Ministère de la santé.* Pour ce faire, le FNUAP : a) appuiera l'intégration des questions liées à l'hygiène sexuelle et à la santé de la procréation dans le dialogue politique; b) renforcera les capacités nationales en vue de mettre en œuvre la stratégie du consensus régional visant à réduire la mortalité maternelle; c) augmentera la couverture des services interculturels d'hygiène sexuelle et de santé de la procréation de qualité, notamment des services spécialisés s'adressant aux adolescentes et aux femmes autochtones; d) renforcera la stratégie de sécurité d'approvisionnement en produits de santé de la procréation.

17. *Produit 2 : Les personnes, surtout les adolescentes et les jeunes ont davantage accès aux programmes visant à réduire le nombre de grossesses précoces et à lutter contre les infections sexuellement transmises et le VIH.* Pour ce faire, il faudra : a) appuyer les stratégies de communication, d'éducation extrascolaire et de mobilisation sociale et s'occuper de la pratique d'autoprise en charge et des questions de discrimination et de préjugés; b) promouvoir le recours spontané à des services d'accompagnement et de dépistage; c) donner les moyens à la société civile et au Gouvernement de venir en aide aux personnes vivant avec le VIH et le sida.

18. *Produit 3 : Les personnes, surtout les femmes, les adolescentes et les jeunes, sont encouragées à exercer leurs droits en matière d'hygiène sexuelle et de santé de la procréation.* Ce produit sera réalisé comme suit : a) en appuyant les efforts de plaidoyer visant à mieux prendre en compte les questions liées à l'hygiène sexuelle

et à la santé de la procréation dans les mécanismes d'application de l'État et de la société civile; b) en contribuant à la création d'un mécanisme de la société civile pour le suivi des questions liées à l'hygiène sexuelle et à la santé de la procréation; c) en faisant mieux connaître aux décideurs, aux groupes influents et au public les droits des personnes, dont les adolescents et les jeunes, en matière d'hygiène sexuelle et de santé de la procréation.

19. *Produit 4 : L'éducation sexuelle figure dans les programmes scolaires, les programmes d'éducation parallèle et les stages de formation à l'intention des enseignants.* Pour y parvenir, il faudra : a) mener une action de sensibilisation auprès des responsables des politiques d'éducation et de ceux chargés d'autres secteurs sociaux en vue de les inciter à faire figurer l'éducation sexuelle dans les plans et cadres juridiques sectoriels et nationaux; b) intégrer l'éducation sexuelle dans les programmes scolaires, les programmes d'éducation parallèle et les stages de formation à l'intention des enseignants.

### **Composante population et développement**

20. La réalisation escomptée au titre de la composante population et développement est alignée sur la stratégie nationale intitulée Bolivia Democratica (la Bolivie démocratique), qui contribuera à l'obtention de la réalisation du PNUAD concernant le renforcement de la gouvernance démocratique. Cette réalisation escomptée est la suivante : les plans sectoriels et les plans de développement adaptés à la culture locale, les stratégies pour la réduction de la pauvreté et les budgets prennent en compte la dynamique de la population, l'égalité des sexes et des générations, la santé de la procréation et la prévention du VIH/sida ainsi que les liens existant entre ces questions. La composante population et développement compte trois produits.

21. *Produit 1 : Les processus participatifs de planification, les mécanismes de développement et les systèmes d'élimination de la pauvreté sont renforcés.* Pour y parvenir, il faudra : a) aider le Ministère de la planification à renforcer les composantes prioritaires du système national de planification; b) intégrer les questions relatives à la population dans les plans et budgets de développement nationaux et locaux, y compris dans les stratégies pour l'élimination de la pauvreté.

22. *Produit 2 : Les institutions nationales chargées des réformes juridiques liées à la population bénéficient d'un soutien visant à leur permettre d'appliquer les lois et règlements relatifs à la population qui découlent de la réforme constitutionnelle de 2006-2007.* Pour y parvenir, le programme appuiera les pouvoirs publics chargés de la réforme juridique relative à la population, dont la révision des dispositions réglementaires.

23. *Produit 3 : Renforcer les capacités nationales et locales en vue de produire des données relatives à la population et de les mettre au service de la planification du développement et des mécanismes de suivi et d'évaluation aux niveaux national, départemental, municipal et local.* Pour y parvenir, il faudra : a) renforcer le système de statistique nationale et ses sous-systèmes en vue de recueillir, d'analyser et de diffuser des données socioéconomiques et démographiques aux fins de la planification et du suivi du développement; b) mener des études approfondies sur la population et le développement afin de les intégrer dans la conception et la mise en œuvre des stratégies et des programmes pour la réduction de la pauvreté;

c) favoriser et appuyer l'emploi des systèmes de données sociodémographiques dans les procédures de planification et d'évaluation.

### **Composante égalité des sexes**

24. La composante égalité des sexes est alignée sur la stratégie Bolivia Digna figurant dans le plan de développement national et sur la réalisation du PNUAD concernant le renforcement des capacités individuelles et collectives des populations exclues ou marginalisées. La composante égalité des sexes contribuera à la réalisation du FNUAP ci-après : les adolescentes et les femmes ont les moyens d'exercer leurs droits fondamentaux et sont protégées contre toutes les formes de violence, d'abandon et d'exploitation, l'accent étant mis sur la prévention de la violence sexiste, en particulier la violence familiale et la violence sexuelle.

25. *Produit 1 : Les institutions nationales et locales prennent en compte les droits des femmes et des adolescentes afin de leur permettre d'exercer ces droits, y compris leur droit à l'hygiène sexuelle et à la santé de la procréation.* Pour y parvenir, il faudra : a) promouvoir le plaidoyer et le dialogue politique afin de prendre en compte l'hygiène sexuelle et la santé de la procréation, ainsi que les droits s'y rapportant, dans les préoccupations nationales; b) renforcer les capacités du système judiciaire pour ce qui y est des questions et des engagements juridiquement contraignants relatifs à l'hygiène sexuelle et à la santé de la procréation; c) appuyer la réalisation d'études factuelles sur la protection sociale et le développement qui s'intéressent aux droits de l'homme, à la santé de la procréation et à l'égalité des sexes d'un point de vue culturel; d) favoriser l'élaboration d'un programme type intégré de postalphabétisation à l'intention des autochtones qui prenne en compte les droits de l'homme, l'hygiène sexuelle, la santé de la procréation et l'égalité des sexes; e) veiller à ce que les questions touchant les adolescentes et les jeunes figurent parmi les préoccupations nationales et locales.

26. *Produit 2 : Les conseils nationaux et provinciaux et les réseaux locaux inscrivent la prévention et la gestion de la violence sexiste et les soins s'y rapportant à leurs programmes.* Pour y parvenir, il faudra : a) favoriser le dialogue politique entre les dirigeants et les décideurs; b) élaborer des politiques et des stratégies intégrées efficaces pour lutter contre la violence sexiste; c) s'employer à renforcer les capacités des fonctionnaires qui s'occupent des questions de violence sexiste.

## **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

27. Le programme de pays reposera sur une méthode de gestion axée sur les résultats et son exécution sera contrôlée dans le cadre du plan de suivi et d'évaluation du PNUAD qui sera harmonisé avec les mécanismes nationaux de coordination et de suivi existants. Le programme favorisera la participation des autorités nationales, de la société civile, des donateurs et d'organismes des Nations Unies aux procédures de suivi. Avec le concours du Ministère de la planification, le FNUAP supervisera les activités et les résultats du programme, donnant, le cas échéant, des orientations stratégiques, et participera à l'examen à mi-parcours du PNUAD. Le FNUAP et le Gouvernement réaliseront un état des lieux au début du programme.

28. Le FNUAP emploiera la modalité d'exécution nationale et, chaque fois que possible, la procédure harmonisée de transfert de ressources en espèces. Il resserrera ses liens avec les organisations non gouvernementales et les organisations locales, mettant à profit leurs points forts dans certains domaines, en accord avec le Gouvernement. L'équipe d'appui technique aux pays du FNUAP installée à Mexico ainsi que les consultants nationaux et les institutions régionales fourniront un soutien technique.

29. L'équipe de pays du FNUAP en Bolivie compte un représentant, un représentant adjoint, quatre membres du personnel chargés du programme et cinq membres du personnel d'appui. Le programme permettra d'accroître l'action menée auprès des donateurs, des institutions publiques et des entreprises privées pour mobiliser des fonds.

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Bolivie

**Priorités nationales** : *Bolivia Digna* : Protection sociale et développement communautaire visant à : a) assurer la sécurité alimentaire; b) réduire la malnutrition; c) améliorer la couverture et la qualité de l'éducation, de la santé, de l'eau de boisson et de l'assainissement de base; d) réduire les taux de mortalité maternelle et infantile

**Résultats 3 du PNUAD** : Renforcer les capacités individuelles et collectives des populations exclues ou marginalisées en favorisant leur intégration sociale et l'exercice de leurs droits et en améliorant leur qualité de vie

<i>Composante du programme</i>	<i>Réalisations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme (en dollars É.-U.)</i>
Santé de la procréation	<p><i>Réalisation</i> :</p> <p>Donner davantage les moyens aux personnes et aux collectivités d'exercer leurs droits de la procréation et leur faciliter l'accès à des programmes et services de santé de la procréation de qualité adaptés à leur culture, dont l'éducation sexuelle et la prévention du VIH/sida</p> <p><i>Indicateurs de résultats</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proportion de naissances en présence de personnel soignant qualifié</li> <li>• Besoins non comblés en matière de planification familiale</li> <li>• Baisse du taux de mortalité due au cancer du col de l'utérus</li> <li>• Taux d'utilisation de la contraception</li> <li>• Taux de grossesse chez les adolescentes</li> </ul>	<p><i>Produit 1</i> : Accroître l'accès de la population, surtout des adolescents, à des services d'hygiène sexuelle et de santé de la procréation de qualité dans le cadre du modèle de santé familiale interculturel axé sur la collectivité élaboré par le Ministère de la santé</p> <p><i>Indicateurs</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proportion de services de soins spécialisés s'adressant aux adolescentes et aux jeunes</li> <li>• Proportion de femmes ayant subi un frottis de cytodétection</li> <li>• Pourcentage de structures de référence appartenant au réseau qui dispensent des soins obstétricaux et prénatals d'urgence, y compris des soins après avortement</li> </ul> <p><i>Produit 2</i> :</p> <p>Les personnes, surtout les adolescentes et les jeunes, ont davantage accès aux programmes visant à réduire le nombre de grossesses précoces et à lutter contre les infections sexuellement transmises et le VIH</p> <p><i>Indicateurs</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proportion d'adolescents qui diffèrent leur premier rapport sexuel</li> <li>• Proportion d'adolescents qui ont employé un préservatif lors de leur dernier rapport sexuel</li> </ul>	<p>Ministères; préfectures; municipalités</p> <p>Milieux universitaires; organisations scientifiques</p> <p>ONG; organismes des Nations Unies</p>	<p>8,2 millions (2,7 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 5,5 millions à financer à l'aide d'autres ressources)</p>

Composante du programme	Réalizations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays	Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme (en dollars É.-U.)
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroissement de la proportion de services d'accompagnement et de dépistage du VIH</li> </ul> <p><i>Produit 3 :</i></p> <p>Les personnes, surtout les femmes, les adolescentes et les jeunes, sont encouragées à exercer leurs droits en matière d'hygiène sexuelle et de santé de la procréation</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proportion de mécanismes d'exécution permettant de veiller au respect des droits liés à l'hygiène sexuelle et à la santé de la procréation</li> <li>• Mécanisme de suivi mis en place par la société civile</li> <li>• Proportion de groupes de femmes autochtones qui inscrivent l'hygiène sexuelle et la santé de la procréation, et les droits s'y rapportant, à leurs programmes et veillent au respect de ces droits</li> </ul> <p><i>Produit 4 :</i></p> <p>L'éducation sexuelle figure dans les programmes scolaires, les programmes d'éducation parallèle et les stages de formation à l'intention des enseignants</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proportion d'établissements scolaires qui inscrivent l'éducation sexuelle dans leurs programmes</li> <li>• Proportion de cours d'éducation parallèle et de stages de formation à l'intention des enseignants qui abordent l'éducation sexuelle</li> <li>• Proportion d'enseignants formés à l'enseignement de l'éducation sexuelle</li> </ul>		
Égalité des sexes	<p><i>Réalisation :</i></p> <p>Les adolescentes et les femmes ont les moyens d'exercer leurs droits fondamentaux et sont protégées contre toutes les formes de violence, d'abandon et d'exploitation, l'accent étant mis sur la prévention de la violence sexiste, en particulier la violence familiale et la violence sexuelle</p>	<p><i>Produit 1 :</i></p> <p>Les institutions nationales et locales prennent en compte les droits des femmes et des adolescentes afin de leur permettre d'exercer ces droits, y compris leur droit à l'hygiène sexuelle et à la santé de la procréation</p>	<p>Ministères; médiateur; tribunaux; préfetures; municipalités</p> <p>Organisations de défense des droits de l'homme; ONG</p>	<p>2,6 millions (1,1 million à prélever sur les ressources ordinaires et 1,5 million à financer à l'aide d'autres ressources)</p>

<i>Composante du programme</i>	<i>Réalisations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme (en dollars É.-U.)</i>
	<p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroissement, aux niveaux national et local, du nombre de programmes et des ressources budgétaires consacrés à la promotion de l'égalité des sexes, y compris à la prévention de la violence sexiste et à la fourniture de soins</li> <li>• Les cas de violence sexiste, dont la violence sexuelle, sont signalés et canalisés par l'intermédiaire de mécanismes officiels</li> </ul>	<p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du nombre de femmes autochtones, de femmes et d'adolescentes vivant dans des municipalités prioritaires qui achèvent les programmes de postalphabétisation</li> <li>• Proportion du personnel judiciaire formé à l'égalité des sexes et aux droits de la procréation</li> <li>• Proportion d'adolescents et de jeunes vivant dans des municipalités prioritaires qui participent aux procédures et aux mécanismes liés aux droits des jeunes</li> </ul> <p><i>Produit 2 :</i></p> <p>Les conseils nationaux et provinciaux et les réseaux locaux inscrivent la prévention et la gestion de la violence sexiste et les soins s'y rapportant à leurs programmes</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissement d'un système de registre unifié visant à contrôler la violence sexiste, dont la violence sexuelle</li> <li>• Proportion de dirigeantes et d'organisations de femmes qui exigent une participation politique de manière pacifique</li> <li>• Proportion d'adolescentes vivant dans les municipalités prioritaires qui dénoncent la violence sexuelle</li> </ul>	<p>Fédération nationale Bartolina Sisa des femmes rurales et autochtones</p> <p>Organismes des Nations Unies</p>	
Population et développement	<p><i>Réalisation :</i> Les plans sectoriels et les plans de développement adaptés à la culture locale, les stratégies pour la réduction de la pauvreté et les budgets prennent en compte la dynamique de la population, l'égalité des sexes et des générations, la santé de la procréation et la prévention du VIH/sida ainsi que les liens existant entre ces questions.</p>	<p><i>Produit 1 :</i></p> <p>Les processus participatifs de planification, les mécanismes de développement et les systèmes d'élimination de la pauvreté sont renforcés</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de plans, stratégies et budgets de développement nationaux et locaux qui tiennent compte des corrélations entre les questions liées à la population</li> </ul>	<p>Ministères; préfectures; municipalités; Bureau national de statistique; Service de l'analyse des politiques économiques et sociales; Parlement</p>	<p>3 450 000 dollars (1 450 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires et 2 millions à financer à l'aide d'autres ressources)</p>

<i>Composante du programme</i>	<i>Réalisations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme (en dollars É.-U.)</i>
	<p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de plans sectoriels et de plans de développement, de stratégies pour la réduction de la pauvreté et de budgets qui prennent en compte la dynamique de la population, l'égalité des sexes et des générations, la santé de la procréation et la prévention du VIH/sida</li> </ul>	<p><i>Produit 2 :</i></p> <p>Les institutions nationales chargées des réformes juridiques liées à la population bénéficient d'un soutien visant à leur permettre d'appliquer les lois et règlements relatifs à la population qui découlent de la réforme constitutionnelle de 2006-2007</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de lois et règlements qui intègrent les questions de population dans une optique interculturelle et dans la perspective des droits de l'homme</li> </ul> <p><i>Produit 3 :</i></p> <p>Renforcer les capacités nationales et locales en vue de produire des données relatives à la population et de les mettre au service de la planification du développement et des mécanismes de suivi et d'évaluation aux niveaux national, départemental, municipal et local</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de membres du personnel à même de tenir compte des variables sociodémographiques dans la planification, le suivi et l'évaluation du développement</li> <li>• Études relatives à la population menées en vue de l'élaboration des politiques de développement</li> <li>• Système et sous-systèmes nationaux d'information statistique comportant des données relatives à la population aux fins de la planification et de l'évaluation</li> </ul>	<p>Organismes des Nations Unies</p> <p>ONG</p>	<p>Total pour la coordination et l'assistance au titre du programme : 750 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires</p>